



# SYNTHESE

## DES SECONDES JOURNEES NATIONALES D'ETUDE ET DE FORMATION EN SOCIO-SPORT

### Atelier 3

« Le renouvellement des contrats de ville, quelle place pour les activités physiques et sportives et le socio-sport ? »

Avec le soutien de :



## Atelier 3 :

# Le renouvellement des contrats de ville, quelle place pour les activités physiques et sportives et le socio-sport ?

### Éléments abordés durant l'introduction

**Nicolas Penin - Chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université d'Artois**

---

- Poser la question de la place du sport dans les nouveaux contrats de ville, c'est d'abord interroger la place du sport et des activités physiques dans les quartiers prioritaires.

- Se demander si le sport mérite d'occuper une place dans les contrats de ville, c'est donc considérer implicitement que l'accès aux sports et aux loisirs est accessoire.

- Si l'on considère au contraire que la réduction des inégalités d'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles relève du champ d'intervention de la politique de la ville, la question des pratiques sportives ne devrait pas se poser, mais plutôt s'imposer.

- Le « déterminisme matériel » pèse plus encore en QPV qu'ailleurs sur la configuration des activités physiques : la responsabilité de la relative sédentarité des populations de QPV, ne tient pas seulement aux populations elles-mêmes.

- À ce jour, les enveloppes de l'état apportent en moyenne dans le cadre du contrat de ville une somme de 41 000 €, sachant que le coût moyen d'un équipement est bien supérieur (au moins 10 à 30 fois la plupart du temps), cela peut montrer la place toute relative des financements même si parfois il semble conséquent.

- Les QPV ont des adhésions à la pratique sportive 50% en dessous de la moyenne nationale alors que les populations sont plus nombreuses,

- La politique de la ville dans ses intentions semble bien donner une place au socio-sport mais qu'en est-il lorsque cela doit se traduire par les financements dans le cadre du contrat de ville ?

### Rappel de la problématique de l'atelier

**Le renouvellement des contrats de ville, quelle place pour les activités physiques et sportives et le socio-sport ?**

### Animateurs et intervenants

- **Erwan Godet, Directeur, Breizh Insertion Sport**
- **Nicolas Penin - Chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université d'Artois**
- **Laurence LUCAS, Responsable de la mission politique de la ville, DDETS 35**
- **Ronan APPRIOU, Directeur, Drop de Béton**
- **Fabien BRESSAN, Directeur, Labocités**



## Atelier 3 :

# Le renouvellement des contrats de ville, quelle place pour les activités physiques et sportives et le socio-sport ?

### Idées fortes développées par chaque intervenant :

#### **Laurence LUCAS, Responsable de la mission politique de la ville, DDETS 35**

---

- Le contrat de ville vient est complémentaire au droit commun, en principe il ne se substitue pas à ce dernier.
- Présentation du prochain contrat de ville avec une marge de manœuvre laissé au préfet pour être proactif ou pas sur le sujet.
- Le socio sport va s'intégrer dans les axes du contrat de ville de plein emploi, dans la transition écologique, la transition démographique (vieillesse des populations), la sécurité et prévention.
- La politique de la ville, un vrai levier pour expérimenter et innover, elle ne doit pas être réparatrice sur du court terme.
- En Ile et Vilaine, trois grands acteurs : le CPB, l'UFOLEP et Breizh Insertion Sport sont des acteurs soutenus et opérants dans le contrat de ville.
- Le sport est un outil, pour travailler le vivre ensemble, la santé, la lutte contre les discriminations, l'éducation, l'égalité femmes hommes, occuper positivement l'espace public. Le deuxième enjeu, se situe autour de l'acculturation, de favoriser le travail partenarial, du passage de relais.
- Deux enjeux relatifs au sport dans les futurs contrats : l'animation et la médiation par l'aller vers.

#### **Ronan APPRIOU, Directeur, Drop de Béton**

---

- Genèse de l'association : souhait des bénévoles d'avoir plus de filles et plus de populations issues des quartiers sensibles. À partir d'une expérimentation qui a fonctionné, l'association s'est développée.
- Le principe de Drop de Béton : utiliser le rugby comme outil d'insertion socio professionnelle, handicap, QPV, justice. Ce n'est pas un acteur spécialisé mais un complément aux spécialistes. Accompagnement également de clubs en proximité pour développer des projets socio sportifs.

- Dans le cadre de la politique de la ville, Drop de Béton est repéré comme un acteur complémentaire, un interlocuteur privilégié aux yeux de la préfecture.

- Rappel de la complexité des dossiers à déposer. Importance d'être repéré comme fédérateur permettant de faire des ponts. Difficulté aujourd'hui sur les zones urbaines d'avoir accès aux espaces de pratiques. Beaucoup de travail mené en partenariat, avec des enveloppes partagées entre acteurs dont Drop de Béton se fait le fer de lance. Ce qui simplifie pour l'institution la visibilité et traçabilité.

#### **Fabien BRESSAN, Directeur, Labocités**

---

- Labocités représente le réseau national des politiques de la ville (20 centres ressources en tout sur le territoire national, sauf en Corse).

- Rôle : Animer des réseaux de professionnels, favoriser la montée en compétence (conférence, formation), Valoriser les actions (publier, récolter, diffuser).

- La vocation sociale du sport, une croyance : les valeurs de la pratique sportive, la visibilité de figures de réussites, l'accès à la pratique ... aux multiples effets : mise en place d'équipements de proximité, subventions publiques pour les clubs, l'émergence du socio sport.

- Et un paradoxe : quasiment aucune place dans les contrats de ville ni dans les évaluations, une place grandissante dans les programmations annuelles.

- Pour rendre possible et efficace une action socio sportive au sein d'un QPV : Combiner actions sportives et socio-sportives, Créer des alliances / des réseaux, Accompagner et former, Mesurer pour reconnaître l'utilité sociale.

Freins et vigilance :

- Le sport ne peut pas tout
- L'accès aux pratiques doit être diversifié
- Attention à l'opposition projet sportif / projet social
- Les limites posées par les équipements et les ressources humaines.

## Atelier 3 :

# Le renouvellement des contrats de ville, quelle place pour les activités physiques et sportives et le socio-sport ?

Aujourd'hui quelle place pour le sport dans les QPV ?

- Continuer à lutter contre les inégalités d'accès (enjeux de santé très fort).
  - Intégrer les questions égalité de genres.
  - Agir pour l'emploi.
  - Répondre aux défis de la transition écologique.
  - Transformer les modèles économiques.
- C'est peut-être aujourd'hui dans les cités éducatives que le sport réussit le mieux à trouver sa place. La politique de la ville permet la transversalité, il n'y a pas vraiment d'autre lieux le permettant.

## Recensement des questions et apports des participants :

- Le zonage des QPV prive certains territoires en difficultés de moyens.
- La place des habitants dans la mise en place des projets est souvent sous utilisée et peu écoutée.
- Quelle place pour le sport ? Par exemple, lors de la crise des gilets jaunes, le sport oublié et jamais identifié comme une ressource.
- Le droit commun n'arrive pas à prendre le relais, le milieu associatif est contraint d'inventer lui-même et oblige à aller vers des financements privés.
- La question de l'inégalité de traitement différente selon les territoires

## Les points clés évoqués durant l'atelier collaboratif :

- Méconnaissance du socio sport par les institutions, les habitants, les partenaires associatifs, il y a besoin de travailler la mise en place d'un plaidoyer pour expliquer dans les territoires la place du socio sport et ses impacts.
- Former les acteurs sociaux comme c'est le cas depuis quelques temps dans le champ de la santé, formation sport et social.
- Valoriser l'offre de proximité dans les quartiers, interroger la gestion des infrastructures
- Interrogation entre la limite que pose la volonté d'innover, expérimenter et pouvoir pérenniser ce qui fonctionne.

- Interrogation entre la limite que pose la volonté d'innover, expérimenter et pouvoir pérenniser ce qui fonctionne.

- Questionner la place de l'évaluation quantitative lorsque l'on mesure de l'immédiat, là où dans les faits il faut laisser le temps et regarder les effets sur du temps long.

- Le manque de professionnalisme des acteurs pouvant parfois intervenir

- L'opportunisme / le socio sport occupationnel il y a eu une évolution des mentalités mais cela reste encore à travailler.

- Travailler avec le secteur omnisport qui reste encore sous mobilisé alors que c'est probablement une des forces et atouts du socio sport.

- Créer un observatoire national du socio sport

- Avoir des CPO avec les institutions pour garantir la pérennité des projets.

## Conclusion :

**Nicolas Penin - Chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université d'Artois**

- Une hétérogénéité des acteurs, des publics, des financeurs : à regarder de plus près car elle rend les approches complexes, elle représente à la fois une ressource mais peut aussi être un obstacle, il y a une contradiction à dépasser.

- La politique de la ville principalement portée dans le cadre du socio-sport est historiquement en lien avec les politiques jeunesse. Pourtant la place des personnes qui vieillissent au sein des quartiers (créés pour rappel la plupart dans les années 60 et 70) nécessite de prendre en compte ce paramètre. Quelle place peut prendre le socio sport auprès de ce public ?

- Les pratiques utilisées dans le cadre de la politique de la ville sont souvent configurées par l'offre plus que par la demande. Sur ce sujet, le socio-sport est en retard par rapport à ce que peut proposer l'offre culturelle ou socio-culturelle.

- Pour conclure, reprenons Andrew Abbot dans ce qu'il appelle l'approche écologique des professions et de l'expertise qui met l'accent sur les différentes formes d'interdépendance et de concurrence entre ces dernières plutôt que sur l'étude de leur institutionnalisation. C'est sans doute dans cette étude que se situe la capacité à construire des réponses collaboratives et coopératives plutôt que concurrentielles.



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

**SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN  
ET SUR LA PLATEFORME  
SPORT ET INCLUSION**

Avec le soutien de :

